

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 26 juin 2025	L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :
ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur GRASSET Éric représenté par Monsieur LAPORTE Christian.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur BOUCHER RÉZÉ Séverine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame LARIVIÈRE Yvette procuration à Monsieur LABROUE Cédric,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame POUCHOU Marie-Thérèse procuration à Monsieur ARONDEL Jean-Pierre,
Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 9 Votants : 44
--	--

N°2025C78SG : MOTION DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FUMEL VALLÉE DU LOT, RELATIVE À LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE DANS LE DÉPARTEMENT

Depuis 2022, des démarches répétées ont été entreprises auprès des autorités compétentes afin d'améliorer les conditions d'accès à l'examen du permis de conduire dans le Lot-et-Garonne. Ces efforts ont permis, en 2023, l'obtention d'un poste supplémentaire d'inspecteur du permis de conduire, permettant de réduire les délais de présentation aux examens et d'améliorer significativement les conditions de formation et les taux de réussite des candidats.

AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C78SG-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Cependant, alors que les besoins ne cessent de croître – notamment avec l'ouverture du permis aux jeunes dès 17 ans et l'accès au permis moto via le Compte Personnel de Formation (CPF), décidés par le Gouvernement en janvier 2024 –, ce poste a été brutalement supprimé en juin 2024.

Cette suppression a déjà des conséquences concrètes et préoccupantes dans notre département :

- Délai d'attente de près de six mois pour passer l'examen,
- Tensions accrues chez les jeunes candidats, confrontés à un « droit à un seul essai » et à un stress important,
- Augmentation inquiétante du nombre de conduites sans permis, faute de créneaux disponibles,
- Hausse de l'insécurité routière,
- Apparition d'agressions dans les auto-écoles, avec plusieurs plaintes déposées.

Considérant que le permis de conduire est un levier essentiel pour l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et la sécurité routière et que la mobilité est un enjeu essentiel pour nos territoires ruraux,

Considérant les besoins croissants en places d'examen dans le département, liés aux décisions récentes du Gouvernement,

Considérant les tensions et risques nouveaux pour les usagers, les professionnels de la formation et les autres usagers de la route,

Considérant l'engagement constant du collectif des auto-écoles du Lot-et-Garonne pour un service public de qualité et équitable,

**Les Conseillers Communautaires de Fumel Vallée du Lot,
réunis en Conseil Communautaire le 26 juin 2025 :**

1°) - Apportent leur plein soutien au collectif des auto-écoles du 47 et à leur demande légitime d'un service public du permis de conduire accessible et efficace ;

2°) - Demandent la réouverture immédiate du poste d'inspecteur supprimé en 2024 et la création d'un sixième poste pour faire face à l'augmentation des demandes ;

3°) - Interpellent le Gouvernement sur l'urgence de doter le Lot-et-Garonne des moyens nécessaires pour garantir à tous un droit effectif au permis de conduire, condition indispensable d'autonomie, d'emploi et de sécurité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Le Président,



Sophie GARGOWITSCH



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1^{er} juillet 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1^{er} juillet 2025
